

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-six, le 2 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.*

### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire*

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.*

*M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET (à partir de la délibération 2026\_04\_01), Mme Pascale CHALAVON CROUZET, Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Caroline CHARVET (à partir de la délibération 2026\_04\_01), M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers*

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON*

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN*

*M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Bernard BARRY*

*M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO*

*M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE*

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*/*

**Secrétaire de séance :** *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

### **Objet : Election du délégué CNAS**

**(Délibération 2026\_04\_08)**

Vu la demande du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) qui, lors de l'adhésion de la collectivité, demande que celle-ci désigne 2 délégués (1 élu et 1 agent), afin qu'elle soit représentée au sein de ses instances ;

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales au terme duquel le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant que le CNAS apporte une offre de prestations sociales à destination des agents municipaux,

Considérant que la commune adhère au CNAS,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué, parmi ses membres, qui siègera au sein du CNAS pour les six années à venir.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation du correspondant CNAS
- nommer Raphaël DUTRUEL délégué pour siéger au sein du CNAS pour les six années à venir.

<b>Membres en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>24</b>
<b>Représentés</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>

<b>Quorum</b>	<b>15</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>29</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 13/04/2026

et publication en Mairie le : 13/04/2026

Pour Copie conforme

Le 13/04/2026

Le Maire,  
Monsieur Didier ROUCHOUSE